**« NOTRE CAMPAGNE, UN MILIEU DE VIE À PARTAGER »**

**Cultiver de bonnes relations pour une cohabitation harmonieuse**

**LE PARTAGE DE LA ROUTE**

Partout, les routes sont de plus en plus achalandées. Chaque usager doit les partager, qu’il soit automobiliste, conducteur de machinerie lourde ou cycliste. Ce partage représente un défi quand le véhicule devant nous ou qui nous croise est un tracteur souvent très large et qui roule lentement. Ce partage de la route demande également une grande vigilance pour les agriculteurs qui n’ont pas d’autre choix que d’emprunter la voie publique pour se déplacer d’un champ à un autre avec de la machinerie parfois imposante.

POUR LE CONDUCTEUR DE LA MACHINE AGRICOLE

Autorisé à circuler sur les routes, le producteur qui conduit de la machinerie agricole manœuvre avec précaution. Il respecte aussi plusieurs règles, comme ne pas rouler dans l’accotement, se conformer aux normes de visibilité, de jour comme de nuit, ne pas dépasser la vitesse maximale de 40 km/h ou éviter d’échapper sa cargaison. Afin de faciliter la circulation, les agriculteurs prévoient leurs déplacements, le plus souvent possible, en dehors des heures de pointe.

POUR LES AUTRES UTILISATEURS DE LA ROUTE

Le Code de la sécurité routière permet de dépasser une machinerie agricole en empiétant sur une ligne continue, simple ou double, uniquement si cette manœuvre de dépassement est sans danger. Pour le faire en toute sécurité, on s’assure que la voie est libre sur une distance suffisante et que le conducteur du tracteur ne s’apprête pas à tourner, par exemple pour s’engager dans un champ. On conserve également une distance sécuritaire avec le véhicule agricole, avant et après le dépassement, et on ralentit à l’approche d’une ferme ou d’une entrée de champ cultivé. En adoptant un comportement prudent et respectueux, on facilite le travail des agriculteurs et on évite des collisions malencontreuses.

La présence de machineries agricoles sur les routes est concentrée à certaines périodes de l'année, particulièrement au printemps durant la période des semis et à l’automne durant la période des récoltes. Patience, prudence et compréhension mutuelle doivent être la règle d’or. Il en va de la sécurité de tous.